



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ~~~~~ Courbes de niveau
- ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Plantations à réaliser au titre de l'article R.151-43(2°) du Code de l'Urbanisme
- ***** Haie à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Saule têtard à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- ▬ Tronçon de voie sur lequel tout nouvel accès automobile est interdit
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
- ▨ (bleu) Secteur où la constructibilité est soumise à des conditions spéciales en raison de l'existence de risques naturels, identifié au titre de l'article R.151-34 du Code de l'Urbanisme
- ▨ (gris) Partie visible sur un autre plan

UB Zone urbaine ancienne
UC Zone urbaine d'habitat individuel groupé
UD Zone urbaine pavillonnaire
UL Zone urbaine à vocation de loisirs
1 AU Zone à urbaniser à vocation d'habitat, urbanisable de suite
A Zone agricole
N Zone naturelle et forestière

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 Téléphone : 03.44.45.17.57
 Cabinet de conseils en urbanisme Fax : 03.44.45.04.25
 contact@urbaservice.fr

Commune de FROCOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT PROVISoire

ARRET
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :
 20 FEV. 2018

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"
 et "hameau de Vessencourt"
 Echelle : 1/2000e

